

Assurance des dépôts bancaires : Une loi pour protéger les déposants bientôt en vigueur

La Banque de Maurice (BoM) introduira sous peu un système d'assurance des dépôts. Celui-ci prévoit la sécurité des fonds en cas de faillite d'une banque et un régime de garanties des dépôts qui contribuent à la stabilité du système financier.

<http://www.defimedia.info/defi-quotidien/dq-economie/item/46140-assurance-des-depots-bancaires-une-loi-pour-protger-les-deposants-bientot-en-vigueur.html>

« La Banque de Maurice a déjà fait ses propositions concernant l'implémentation de ce système. D'ailleurs, toutes les dispositions au niveau de la banque pour mettre en place cette loi sont complétées. Nous attendons toutefois l'aval du trésor public », explique une source de la BoM.

Cette dernière souligne que pour que cette loi devienne une réalité, il faut qu'il y ait des amendements au niveau de la Banque centrale, tout en prenant en considération le gouvernement, les banques commerciales et d'autres parties prenantes. D'ailleurs, notre source fait ressortir que la BoM a reçu l'aide technique du Fonds monétaire international (FMI). « Ce projet de loi est toujours en examen par les autorités. Dès qu'ils auront terminé, le système de garantie des dépôts sera en vigueur. »

Toutefois, l'économiste Éric Ng souligne qu'il faut voir la modalité de ce système. « Est-ce que cette assurance va concerner tous les déposants ou seulement les petits et moyens déposants ? », se demande-t-il. S'il concernera tout le monde, ce dernier pense que le problème d'aléa moral peut surgir. Ainsi, il explique que l'assurance des dépôts réduit la probabilité pour les déposants assurés d'exercer la discipline. L'économiste fait ressortir qu'un système d'assurance des dépôts est important parce que les petits déposants n'ont pas les techniques requises pour analyser le système bancaire.

Autre point relevé par l'économiste est le taux de couverture. « Est-ce que les déposants auront un taux de couverture de 100 % ou seulement une partie ? Et qui sera le garant de cette assurance ? », demande-t-il. Selon Éric Ng, si l'État se porte comme garant, cela va augmenter la dette publique. Il précise qu'on ne peut pas utiliser l'argent des contribuables pour couvrir les assurances. « Il faut qu'il y ait une conversion de vues entre la BoM et le ministère de Finances », propose-t-il.